

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 18 AVRIL 2016, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2016-164

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 221, rue St-Louis – Lot 4 779 343
- Chemin du Coteau (sans numéro civique) – Lot 2 611 685

✓ **Projet de règlement**

- amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-4 l'usage « habitation de 9 logements ou plus »

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 14 avril 2016

Dépôt de la liste datée du 14 avril 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 15 avril 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1149-1 modifiant le règlement numéro 1149 décrétant une dépense et un emprunt de 2 080 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres, afin d'augmenter de 329 000 \$ la dépense et l'emprunt décrétés pour l'exécution de travaux de réfection d'une section de la rue du Manoir en tenant compte de l'ajout d'une nouvelle section de cette rue

Dépôt et présentation du rapport annuel 2015 de la Ville de Montmagny

Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville de Montmagny se terminant le 31 décembre 2015

- 2016-165 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
- 2016-166 Appropriation de fonds pour affectations à divers excédents de fonctionnement affectés
- 2016-167 Autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d’opérations 2016
- 2016-168 Autorisation de paiement d’un montant de 1 282 154 \$ au ministre des Finances du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2016
- 2016-169 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2016-170 Approbation des prévisions budgétaires de l’Office Municipal d’Habitation de Montmagny pour l’exercice financier 2016
- 2016-171 Versement d’une subvention de 44 342 \$ à l’Office Municipal d’Habitation de Montmagny pour l’année 2016
- 2016-172 Autorisation de signature d’une entente tripartite entre la Société d’habitation du Québec, la Ville de Montmagny et l’Office Municipal d’Habitation de Montmagny – Ajout d’unités au programme de supplément au loyer dans le secteur privé
- 2016-173 Autorisation de signature d’une entente avec SXQC inc. – Utilisation de l’aréna de Montmagny – Compétitions de motocross – 30 avril et 1^{er} mai 2016
- 2016-174 Autorisation de signature d’une entente de contribution financière avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports – Programme RRRL – Réfection d’un ponceau sur la montée de la Rivière-du-Sud
- 2016-175 Adjudication de contrat – Fourniture d’un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement
- 2016-176 Adjudication de contrat - Fourniture d’une surfaceuse à glace pour l’aréna municipal
- 2016-177 Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie – Réfection des infrastructures de rue – Rue du Manoir et hors chaussée
- 2016-178 Adjudication de contrat – Fourniture de matériaux d’aqueduc et d’égout – Aménagement d’une piste cyclable et de trottoirs du côté nord du boulevard Taché Est (phase II)
- 2016-179 Adjudication de contrat – Fourniture et pose d’enrobé bitumineux et construction de bordures de rue et de trottoirs – Aménagement d’une piste cyclable et de trottoirs du côté nord du boulevard Taché Est (phase II)
- 2016-180 Adoption d’une politique établissant les taux de salaire des employés étudiants à l’emploi de la Ville de Montmagny
- 2016-181 Adoption du rapport d’activités municipales 2015 – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie
- 2016-182 Appui à la MRC de Montmagny – Amélioration de l’état des routes 216 et 283
- 2016-183 Appui à la semaine de la Sécurité publique ferroviaire – 25 avril au 1^{er} mai 2016
- 2016-184 Demande de dérogation mineure – 221, rue St-Louis – Lot 4 779 343
- 2016-185 Demande de dérogation mineure – Chemin du Coteau (sans numéro civique) – Lot 2 611 685

2016-186

Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-4 l'usage « habitation de 9 logements ou plus »

2016-187

Adoption du règlement numéro 1041-1 amendant le règlement numéro 1041 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Période de questions

2016-188

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce quinzième jour du mois d'avril deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 15 avril 2016 à 15 h 08.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 avril 2016, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2016-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2016-188 Amendement à la résolution 2016-154 - Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec – *Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités* – Sous-volet 1.5 (PIQM) – Renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts – Rue de la Station – Confirmation de travaux en régie

2016-189 Autorisation de demande de soumissions – Construction d'une scène extérieure - Requalification de l'ancien hôtel de ville

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- **221, rue St-Louis – Lot 4 779 343**
- **Chemin du Coteau (sans numéro civique) – Lot 2 611 685**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-4 l'usage « habitation de 9 logements ou plus »**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Par la suite, à l'invitation de M. le Maire, le directeur général répond aux questions de M. Christian Morin, résidant au 7, avenue du Bassin Nord relativement à un projet de construction envisagé dans la zone CcM-4, plus précisément sur le terrain ayant abrité les locaux de l'imprimerie Marquis. Il mentionne que ce projet n'est pas encore défini et que les pourparlers sont en cours avec le promoteur. Il s'engage à informer ce citoyen de la nature du projet avant la fin du processus d'amendement réglementaire.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 14 AVRIL 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 14 AVRIL 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 12 AVRIL 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1149 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 080 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE DU MANOIR ET DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS CE SECTEUR DE MÊME QUE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION CHEMIN DES POIRIER / RUE DES ENTREPRENEURS / 7^e RUE IMPLIQUANT L'INTÉGRATION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR UNE LONGUEUR DE 200 MÈTRES, AFIN D'AUGMENTER DE 329 000 \$ LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DÉCRÉTÉS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE DU MANOIR EN TENANT COMPTE DE L'AJOUT D'UNE NOUVELLE SECTION DE CETTE RUE

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1149-1 *modifiant le Règlement numéro 1149 décrétant une dépense et un emprunt de 2 080 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres, afin d'augmenter de 329 000 \$ la dépense et l'emprunt décrétés pour l'exécution de travaux de réfection d'une section de la rue du Manoir en tenant compte de l'ajout d'une nouvelle section de cette rue*, lequel certificat a été lu le 18 avril 2016 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA VILLE DE MONTMAGNY

M. le Maire présente le rapport annuel des activités et réalisations de la Ville de Montmagny pendant l'année 2015, lequel sera distribué dans les foyers magnymontois au cours des prochains jours.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE

FINANCIER DE LA VILLE DE MONTMAGNY SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

M. le Maire et le directeur des finances et de l'approvisionnement présentent et commentent le rapport financier et le rapport du vérificateur externe couvrant l'exercice financier de la Ville de Montmagny se terminant le 31 décembre 2015.

2016-165

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-166

APPROPRIATION DE FONDS POUR AFFECTATIONS À DIVERS EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser les appropriations et affectations de fonds énumérées ci-après :

SOURCE DE FINANCEMENT	POSTE D'AFFECTATION	MONTANT À APPROPRIER
Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01-000	59-131-12-000 « Achat de matériel spécialisé en loisirs »	3 600 \$
	59-131-14-000 « Provision pour projets majeurs »	52 100 \$
	59-140-03-000 « Approvisionnement, traitement et distribution de l'eau potable »	35 000 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION DE FINANCEMENT – PROJETS DE DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2016**

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2016;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations et projets d'immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	PROJET / POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Mandat d'expertise technique – État de la structure du bassin de la piscine Guylaine-Cloutier	Poste budgétaire 02-701-41-522	Excédent de fonctionnement affecté « Provision pour remplacement des sièges à l'aréna » 59-131-08-000	3 080 \$
Mandat d'audit microbiologique des installations de production de l'eau potable	Poste budgétaire 02-413-00-419	Excédent de fonctionnement affecté « Approvisionnement, traitement et distribution de l'eau potable » 59-140-03-000	20 000 \$
Réparation de la génératrice de la caserne de pompiers	Poste budgétaire 02-220-02-526	Excédent de fonctionnement affecté « Budget pour opérations » 59-131-06-000	8 000 \$
Déplacement de l'entrée électrique du parc Saint-Nicolas (travaux de réfection du pont Saint-Nicolas)	Poste budgétaire 02-701-56-522	Fonds de parc et terrains de jeux 59-152-01-000	15 750 \$
Réalisation d'études géotechniques - Prolongement de la rue des Entrepreneurs	Projet 2016-905	Excédent de fonctionnement affecté « Acquisition de terrains pour fin industrielle » 59-131-01-000	6 000 \$
Rénovation chambres des joueurs # 3 et 5 à l'aréna	Projet 2016-906	Excédent de fonctionnement affecté « Provision pour remplacement des sièges à l'aréna » 59-131-08-000	48 000 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur de la protection contre les incendies, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 282 154 \$ AU
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC – SERVICES DE LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC – ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est desservie par la Sûreté du Québec en matière de services policiers en vertu d'un protocole d'entente intervenu entre ce corps policier et la MRC de Montmagny, conformément à la *Loi sur la police*;

CONSIDÉRANT que le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT que la facturation produite par le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Montmagny pour l'année 2016 rencontre les dispositions dudit règlement et tient compte d'un ajustement de la facture émise pour l'année 2015;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 1 282 154 \$ au ministre des Finances du Québec, représentant la somme de 1 318 872 \$ payable par la Ville de Montmagny pour les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec sur son territoire pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 à laquelle est déduit un montant de 36 718 \$ à la suite d'un ajustement apporté à la facture émise pour l'année 2015. Cette somme est payable en deux versements, soit les 30 juin et 31 octobre 2016, à même le poste budgétaire numéro 02-210-02-441.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-169

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 1 722,55 \$, plus toutes taxes applicables, le cas échéant, et se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 6 cartes pour l'activité de financement dîner spaghetti – Le 25 avril 2016 à Montmagny	02-110-00-351	120,00 \$

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Inscription d'une équipe au tournoi de golf bénéfice annuel – Le 3 juin 2016 au Club de golf de Montmagny	02-110-00-351	700,00 \$
Jaguar Média inc.	Adhésion à Réseau d'information municipale – Année 2016	02-110-00-494	902,55 \$ (taxes incluses)
TOTAL :			1 722,55 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au *Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-170

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH), soit 10 %, et qu'à cette fin, elle doit être informée des prévisions budgétaires annuelles et les approuver;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2016 démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'ordre de 783 927 \$;

CONSIDÉRANT que cet excédent doit être ajusté en tenant compte d'un montant de 340 513 \$ en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2016 s'établissant de la façon suivante :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	S.L.O.	CS	TOTAL
REVENUS	122 042	198 921	73 431	44 471	---	101 385	540 250
DÉPENSES	544 403	316 896	174 439	103 228	83 826	101 385	1 324 177
EXCÉDENT	422 361	117 975	101 008	58 757	83 826	0	783 927

2. D'approuver que le mode de partage du déficit anticipé de 443 414 \$, soit établi comme suit :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	S.L.O.	CS	TOTAL
SHQ	113 815	88 931	71 422	49 461	75 443	0	399 072
VILLE	12 646	9 881	7 936	5 496	8 383	0	44 342
TOTAL	126 461	98 812	79 358	54 957	83 826		443 414

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-171

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 44 342 \$ À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH), soit 10 %;

CONSIDÉRANT qu'elle a, à ce titre, approuvé les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2016, lesquelles démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de 443 414 \$;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser une subvention de 44 342 \$ à l'OMH, représentant la participation financière de la Ville de Montmagny de l'ordre de 10 % du déficit d'opérations anticipé par cet organisme pour l'année 2016 selon ses prévisions budgétaires. Cette somme est payable en deux versements de 22 171 \$, soit le 30 avril et le 30 septembre 2016. Les ajustements requis, le cas échéant, seront effectués après le dépôt du rapport financier de l'OMH couvrant l'exercice financier 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-172

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE TRIPARTITE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LA VILLE DE MONTMAGNY ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY – AJOUT

D'UNITÉS AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE SECTEUR PRIVÉ

CONSIDÉRANT que la création de nouvelles unités de logements à loyer modique destinées au secteur privé a été annoncée lors du discours sur le budget 2015-2016 du gouvernement provincial dans le du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT que de nouvelles unités sont ainsi ajoutées sur le territoire de la Ville de Montmagny et que leur gestion est confiée à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la participation financière de la Ville de Montmagny au Programme de supplément au loyer découlant d'une entente tripartite la liant avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny concernant de nouvelles unités de logements de type HLM en secteur privé; la Ville s'engageant conséquemment à défrayer 10% des coûts de subvention et de gestion liés à ces nouvelles unités.

2. D'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente de même que tout autre document requis pour son application.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la SHQ, à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-173

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC SXQC INC. – UTILISATION DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY – COMPÉTITIONS DE MOTOCROSS – 30 AVRIL ET 1^{er} MAI 2016

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec SXQC inc. établissant les modalités et obligations entourant l'utilisation de l'aréna municipal pour la présentation de compétitions de motocross les 30 avril et 1^{er} mai 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à SXQC inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-174

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROGRAMME RRRL – RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire, M. Jean-Guy Desrosiers, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET) relativement à l'octroi par le gouvernement du Québec d'une aide financière à la Ville de Montmagny dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, pour la réfection d'un ponceau sur la Montée de la Rivière-du-Sud.

2. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-175

ADJUDICATION DE CONTRAT À CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC. – FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement pour le Service des travaux publics et des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, seul le fournisseur Camions Freightliner Québec inc. a déposé une offre;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Camions Freightliner Québec inc. le contrat pour la fourniture d'un camion de marque Freightliner, modèle 114 SD, de l'année 2017, au montant de 261 483,00 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère conforme au devis. Cette somme est financée par le règlement d'emprunt numéro 1169 et payable à même le projet de dépenses en immobilisations numéro 2016-023.

2. D'autoriser conséquemment la directrice des travaux publics et des infrastructures, ou son représentant, à signer le contrat d'achat dudit véhicule,

auquel seront joints pour en faire partie intégrante : l'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution, de même que les documents nécessaires au transfert de propriété du véhicule.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Camions Freightliner Québec inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-176

ADJUDICATION DE CONTRAT À ZÉRO CELSIUS DIVISION LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC. - FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE POUR L'ARÉNA MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture d'une surfaceuse à glace pour l'aréna de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux fournisseurs ont déposé une offre, soit Zéro Celsius Division Les Installations sportives Agora inc. et Robert Boileau inc.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Zéro Celsius Division Les Installations sportives Agora inc. le contrat pour la fourniture d'une surfaceuse de marque Olympia, modèle Millennium H, de l'année 2016, au montant de 95 002,43 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère conforme au devis. Cette somme est financée par le règlement d'emprunt numéro 1169 et payable à même le projet de dépenses en immobilisations numéro 2016-026.

2. D'autoriser conséquemment la directrice des travaux publics et des infrastructures, ou son représentant, à signer le contrat d'achat dudit véhicule, auquel seront joints pour en faire partie intégrante : l'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution, de même que les documents nécessaires au transfert de propriété de l'équipement, le cas échéant.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjudicataire de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-177

ADJUDICATION DE CONTRAT À NORDA STELO INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE – RUE DU MANOIR ET HORS CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet visant la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de chaussée dans une partie de la rue du Manoir et sur des propriétés privées (en servitude hors chaussée);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, quatre soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes Norda Stelo inc., Tétra Tech QI inc., Stantec Experts-conseils ltée et CIMA+ s.e.n.c.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme Norda Stelo inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, au prix de 35 219 \$, plus taxes, consistant sommairement à la réalisation d'une étude de faisabilité, la prise de relevés, la conception de plans et devis et la surveillance de travaux visant la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de chaussée dans une partie de la rue du Manoir et sur des propriétés privées, hors chaussée, sur lesquelles la Ville détient une servitude, conformément à la soumission déposée par cette firme; ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Norda Stelo inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-178

ADJUDICATION DE CONTRAT À EMCO CORPORATION – FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ET DE TROTTOIRS DU CÔTÉ NORD DU BOULEVARD TACHÉ EST (PHASE II)

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout nécessaires pour la réalisation de la seconde phase du projet visant l'aménagement d'une piste cyclable et de trottoirs du côté nord du boulevard Taché Est;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois fournisseurs ont déposé une offre, soit Wolseley Canada inc., EMCO Corporation et Réal Huot inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à EMCO Corporation le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout nécessaires à la réalisation de la seconde phase du projet visant l'aménagement d'une piste cyclable et de trottoirs du côté nord du boulevard Taché Est, soit entre les avenues C.-Després et du Sault, au montant de 32 231,49 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à EMCO Corporation de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-179

ADJUDICATION DE CONTRAT À CONSTRUCTION BML, DIVISION DE SINTRA INC. – FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE RUE ET DE TROTTOIRS – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ET DE TROTTOIRS DU CÔTÉ NORD DU BOULEVARD TACHÉ EST (PHASE II)

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture et la pose de béton bitumineux de même que la construction de bordures de rues et de trottoirs dans le cadre d'un même contrat visant la réalisation de la seconde phase du projet d'aménagement d'une piste cyclable et de trottoirs du côté nord du boulevard Taché Est, soit entre les avenues C.-Després et du Sault;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., Les Entreprises JR Morin inc. et Construction BML, division de Sintra inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Construction BML, division de Sintra inc. le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux de même que la construction de bordures de rues et de trottoirs dans le cadre d'un même contrat visant la réalisation de la seconde phase du projet d'aménagement d'une piste cyclable et de trottoirs du côté nord du boulevard Taché Est, entre les avenues C.-Després et du Sault, soit sur une distance d'environ 225 mètres linéaires, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chaque item mentionné au devis, soit :

- a) **Item 1.1** : bordures de béton coulées ou moulées en place, au coût de 68,52 \$ le mètre linéaire;
- b) **Item 1.2** : trottoirs, au coût de 137,76 \$ le mètre linéaire;

- c) **Item 2.1** : couche de base GB-20, 100mm d'épaisseur, au coût de 92,82 \$ la tonne métrique;
- d) **Item 2.2** : couche de surface ESG-10, 60mm d'épaisseur, au coût de 100,45 \$ la tonne métrique;
- e) **Item 2.3** : couche unique ESG-14, 70mm d'épaisseur, au coût de 113,21 \$ la tonne métrique;
- f) **Item 2.4** : couche unique ESG-10, 50mm d'épaisseur, au coût de 135,75 \$ la tonne métrique.

plus toutes taxes applicables; la soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Construction BML, division de Sintra inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-180

ADOPTION D'UNE POLITIQUE ÉTABLISSANT LES TAUX DE SALAIRE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS À L'EMPLOI DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT la nécessité de normaliser les taux de salaire versé aux étudiants engagés à la Ville de Montmagny en fonction des rôles et responsabilités de chaque poste étudiant, afin d'assurer une équité interne et de rendre attractifs les emplois étudiants offerts;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la politique datée du 18 avril 2016 et intitulée « Politique établissant les taux de salaire des employés étudiants » laquelle fixe la rémunération de tout le personnel étudiant à l'emploi de la Ville de Montmagny et remplace tout autre document adopté antérieurement à cette fin.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux employés cadres, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-181

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS MUNICIPALES 2015 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de certaines actions sur leur territoire prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

CONSIDÉRANT que le Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny a conséquemment complété un tel rapport;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le rapport d'activités municipales présentant les actions réalisées pendant l'année 2015 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-182

APPUI À LA MRC DE MONTMAGNY – AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DES ROUTES 216 ET 283

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la MRC de Montmagny auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la réparation des routes 283 et 216 sur son territoire; lesquelles se trouvent actuellement dans un état de dégradation avancé;

CONSIDÉRANT que ces démarches sont appuyées par de nombreux citoyens qui réclament des actions concrètes pour améliorer l'état du réseau routier dans les parties Centre et Sud de la MRC de même que par les touristes de passage qui s'interrogent sur la possibilité d'emprunter une autre route pour accéder aux attraits touristiques, tel le Parc régional des Appalaches;

CONSIDÉRANT que la route 283 constitue l'artère régionale principale nord-sud de la MRC reliant les huit municipalités du secteur du Parc des Appalaches et la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'appuyer la MRC de Montmagny dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification

des transports du Québec visant à ce qu'un programme de réfection majeure de la route 283 soit élaboré de manière à ce que des travaux de réparation de chaussée soient effectués sur cette route, à tout le moins sur la vingtaine de kilomètres où la route est la plus dégradée, et ce, sur une période maximale de trois ans.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2016-183

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE – 25 AVRIL AU 1^{er} MAI 2016

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire* du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'organisme Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont l'objet est de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT la demande formulée par cet organisme visant à obtenir un appui des municipalités, dont la Ville de Montmagny, dans ses efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, entre autres, via la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'appuyer la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016 visant à sensibiliser les citoyens sur la sécurité ferroviaire, principalement aux passages à niveau.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Opération Gareautrain.

Adoptée

2016-184

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 221, RUE ST-LOUIS – LOT 4 779 343

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 221, rue St-Louis à Montmagny visant à permettre l'aménagement de 24 cases de stationnement au lieu de 30, soit un nombre de cases de stationnement calculé sur la base d'une case par unité

de logement au lieu de 1,25 case comme l'exige l'article 5.23.8.1 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 221, rue St-Louis à Montmagny visant à permettre l'aménagement de 24 cases de stationnement au lieu de 30, soit un nombre de cases de stationnement calculé sur la base d'une case par unité de logement au lieu de 1,25 case comme l'exige l'article 5.23.8.1 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-185

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CHEMIN DU COTEAU
(SANS NUMÉRO CIVIQUE) – LOT 2 611 685**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis sur le chemin du Coteau (sans numéro civique) à Montmagny visant à permettre l'implantation d'un bâtiment avec une marge de recul avant minimale de 22 mètres au lieu de 30,93 mètres, tel que l'exige l'article 5.2.8 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements établissant la méthode de calcul relative à la marge de recul des bâtiments en bordure d'une rue où les bâtiments principaux existants sont érigés non conformément à la marge de recul avant prescrite, laquelle dérogation mineure est conditionnelle à ce qu'aucun entreposage ne soit fait en cour avant;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis sur le chemin du Coteau (sans numéro civique) à Montmagny visant à permettre l'implantation d'un bâtiment avec une marge de recul avant minimale de 22 mètres au lieu de 30,93 mètres, tel que l'exige l'article 5.2.8 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements établissant la méthode de calcul relative à la marge de recul des bâtiments en bordure d'une rue où les bâtiments principaux existants sont érigés non conformément à la marge de recul avant prescrite, laquelle dérogation mineure est conditionnelle à ce qu'aucun entreposage ne soit fait en cour avant.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-186

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE CcM-4 L'USAGE « HABITATION DE 9 LOGEMENTS OU PLUS »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-4 l'usage « habitation de 9 logements ou plus ».

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local, un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2016-187

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1041 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement du Québec du *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*, lequel prévoit un nouveau montant de ladite taxe à compter du 1^{er} août 2016;

CONSIDÉRANT l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité du règlement pris par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1041-1 amendant le Règlement numéro 1041 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1; les membres du Conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-188

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-154 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 1.5 (PIQM) – RENOUELEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RUE DE LA STATION – CONFIRMATION DE TRAVAUX EN RÉGIE

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Montmagny, par sa résolution 2016-154, a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de son projet visant la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue de la Station, via le sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites* du *Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM);

CONSIDÉRANT que ladite résolution doit également préciser que les travaux visés seront exécutés par des employés municipaux;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution 2016-154 en remplaçant l'article 4 par le suivant :

« 4. De confirmer également que les travaux prévus dans le cadre du projet présenté seront exécutés en régie par des employés municipaux et qu'ils rencontrent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-municipalités*. »

2. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-189

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE - REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution des travaux entourant la construction d'une scène extérieure dans le cadre du projet de requalification de l'ancien hôtel de ville et de ses espaces publics.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur général, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2016-190

LEVÉE DE LA SÉANCE

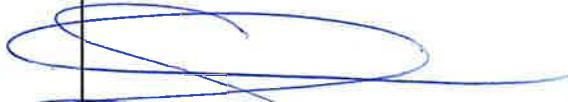
Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 18 avril 2016, à 21 h 20.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016.



MAIRE

